

Nombre de membres :
- du conseil municipal : 23
- en exercice : 23
- présents : 18
- pouvoirs : 3
- absents : 2
- prenant part à la délibération : 21

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de M. Jean-Jacques ESTEBAN, maire.

Date de la convocation : 06 avril 2022 - Date de l'affichage : 15/04/2022

Présents :

ASTROLOGI Tenessy, CARO Gérard, CONGE Pascal, COULET Brigitte, DEVOT Sylvie, ESTEBAN Jean-Jacques, GASIGLIA Éric, GRISOUL Philippe, GROS Vincent, LE BONNIEC Maria, LUNARDI Karine, MARTIN Jean-Maurice, PIEYRE Laurence, RAYNAUD Fabrice, RUY-BERGEON Anaïs, SABATIER Christophe, VERGNET Anne, VOISIN Nicolas

Procuration(s) :

APARICIO Cloé à RUY-BERGEON Anaïs, LONVIS Dominique à MARTIN Jean-Maurice, MEJEAN Pierre à VERGNET Anne

Absent(s) absent(s) :

MARCAIRE Sabine, PEITAVY Floriane

M. Nicolas VOISIN est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°2022_14 : Approbation du Budget Primitif 2022 - Budget Annexe du service de l'assainissement pour la commune déléguée de Vérargues

Rapporteur : Brigitte COULET

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2021.

Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit comme suit :

- Fonctionnement :
 - o Dépenses : 149 358.03 €
 - o Recettes : 149 358.03 €
- Investissement :
 - o Dépenses : 194 749.60 €
 - o Recettes : 194 749.60 €

Selon le détail par chapitre comme présenté ci-après :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Ch. 011	Charges à caractère général	113 358.03 €
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	18 000.00 €
Ch.014	Atténuations de produits	7 500.00 €
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 500.00 €
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	500.00 €
Ch. 67	Charges exceptionnelles	500.00 €
TOTAL		149 358.03 €

RECETTES

Ch. 002	Résultat de fonctionnement reporté	99 958.03 €
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 400.00 €
Ch. 70	Produits des services du domaine et vente	40 000.00 €
Ch. 74	Subventions d'exploitation	5 000.00 €

TOTAL		149 358.03 €
--------------	--	---------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 400.00 €
Ch. 20	Immobilisations incorporelles	40 000.00 €
Ch. 21	Immobilisations corporelles	90 000.00 €
Ch. 23	Immobilisations en cours	60 349.60 €

TOTAL		194 749.60 €
--------------	--	---------------------

RECETTES

Ch. 001	Déficit antérieur reporté	185 249.60 €
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 500.00 €

TOTAL		194 749.60 €
--------------	--	---------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 05/04/2022.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article unique : D'APPROUVER le budget primitif 2022 arrêté à hauteur de 149 358.03 € pour la section de fonctionnement et 194 749.60 € pour la section d'investissement comme présenté au-dessus, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

M. le Maire
Jean-Jacques ESTEBAN



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.